

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le jeudi vingt-troisième jour de juillet deux mille vingt-six (23/07/2026) à compter de dix heures trente (10 h 30) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Sont présents(es) : Madame Caroline Clément , préfète et mairesse de Grandes-Piles
Monsieur Marcel Picard , préfet suppléant et maire de Notre-Dame-de-Montauban
Monsieur Éric Blouin , maire de Sainte-Thècle
Monsieur André Carignan , maire de Saint-Séverin
Monsieur Jean Goulet , maire de Saint-Tite
Monsieur Yvan Hamelin , maire de Lac-aux-Sables
Madame Carole Neill , mairesse de Saint-Adelphe
Monsieur Alain Richard , maire de Saint-Roch-de-Mékinac
Monsieur Michel Tremblay , maire d'Hérouxville

À distance : Monsieur Jean St-Pierre , maire suppléant de Trois-Rives

Sont absents(es) : Monsieur Claude Trudel , maire de Trois-Rives

Monsieur Carignan se joint à la rencontre à 10h45.

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 10 h 37.

En vertu du règlement 2024-197 sur la régie interne des séances du conseil, la MRC procède à l'enregistrement vidéo de la séance. L'enregistrement sera disponible demain sur le site Internet de la MRC. Il est donc interdit à toutes personnes, dans l'assistance, de procéder à l'enregistrement et/ou de procéder à une diffusion en direct. Il y a une exception pour les représentants des médias, qui est :

Matthieu Max-Gessler, Le Nouvelliste

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour
2. TRANSPORT
 - 2.1. Approbation du projet « Étude de faisabilité et évaluation des transports en commun pour la MRC de Mékinac »
3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 3.1. Appui à la SAMBBA : Projet de protection et de valorisation des berges du lac Croche
 - 3.2. Adoption du règlement 2026-207 modifiant le règlement de remplacement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac numéro 2023-194
4. Affaires nouvelles
5. Questions de l'assemblée
6. Levée de l'assemblée

1. ADMINISTRATION

1.1. Adoption de l'ordre du jour

Re 26-07-147

Monsieur Marcel Picard propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

2. TRANSPORT

2.1. Approbation du projet « Étude de faisabilité et évaluation des transports en commun pour la MRC de Mékinac »

Re 26-07-148

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Canada approuve le projet « Étude de faisabilité et évaluation des transports en commun pour la MRC de Mékinac, QC » (QC-122450) dans le cadre du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR);

CONSIDÉRANT que ce projet vise à évaluer les besoins, les opportunités et la faisabilité de services de transport collectif sur le territoire de la MRC de Mékinac;

Monsieur Éric Blouin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la MRC de Mékinac approuve la réalisation du projet « Étude de faisabilité et évaluation des transports en commun pour la MRC de Mékinac, QC » (QC-122450)
- Le conseil autorise Madame Nathalie Groleau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tout document requis relativement à ce projet et à son financement

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1. Appui à la SAMBBA : Projet de protection et de valorisation des berges du lac Croche

Re 26-07-149

CONSIDÉRANT que la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA) / OBV Batiscan-Champlain a initié le projet « Protection et valorisation des berges du lac Croche »;

CONSIDÉRANT que le lac Croche fait face à des enjeux d'urbanisation croissante et d'érosion de ses berges accentuée par la navigation motorisée;

CONSIDÉRANT que ce projet d'une durée de 10 mois vise à sensibiliser les utilisateurs et les riverains, promouvoir une navigation responsable et encourager la végétalisation des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT que la réussite de ce projet repose sur la mobilisation et l'implication d'acteurs clés du milieu, dont la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT l'appui de la municipalité de Sainte-Thècle au projet;

CONSIDÉRANT que les objectifs de ce projet s'arriment directement avec le Plan directeur de l'eau (PDE) de la zone Batiscan-Champlain et le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la SAMBBA déposera une demande de financement d'ici le 30 juillet 2026 dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);

Monsieur Yvan Hamelin propose et il est résolu à l'unanimité des maires que la MRC de Mékinac

- appuie le projet « Protection et valorisation des berges du lac Croche » déposé par la SAMBBA au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);
- transmet une copie certifiée de la présente résolution à la SAMBBA afin d'appuyer officiellement leur dossier de demande de financement.

3.2. Adoption du règlement 2026-207 modifiant le règlement de remplacement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac numéro 2023-194

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

5. Questions de l'assemblée

Une soixantaine de personnes questionnent le conseil concernant les points à l'ordre du jour.

6. Levée de l'assemblée

Re 26-07-150

Monsieur Yvan Hamelin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Mme Caroline Clément
Préfète
trésorière

Mme Nathalie Groleau
Directrice générale et Greffière-

Je, _____, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. En foi de quoi je signe ce _____.